

**ASSOCIATION SPORTIVE DU GOLF
DE L'ODET**

**CLOHARS FOUESNANT
29950 BENODET**

Assemblée Générale du 25 février 2023

RAPPORT DU CENSEUR SUR LES COMPTES

(Exercice du 1 er décembre 2021 au 30 novembre 2022)

**ASSOCIATION SPORTIVE DU GOLF
DE L'ODET**

**CLOHARS FOUESNANT
29950 BENODET**

Assemblée Générale du 25 février 2023
RAPPORT DUCENSEUR SUR LES COMPTES
(Exercice du 1^{er} décembre 2021 au 30 novembre 2022)

Aux adhérents

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport de révision relatif à *l'exercice clos le 30 novembre 2022* sur :

☑ La révision des comptes annuels de *l'ASSOCIATION SPORTIVE DU GOLF DE L'ODET*, tels qu'ils vous ont été présentés par votre trésorier et annexés au présent rapport,

Les autres vérifications.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Comité, il nous appartient sur la base de notre révision, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué les travaux que nous avons estimé nécessaires pour nous permettre d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Nous avons procédé par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, pour vérifier les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels.

Nous avons essentiellement vérifié par sondage :

- Le classement et l'enregistrement des différentes opérations (achats, cotisations des membres, frais de déplacements...) avec leur validation par votre Président ou votre Trésorier ;
- Au niveau des produits, la conformité : compétition/liste des départs/nombre de joueurs/recettes/remises bancaires/comptabilité ;
- Les frais engagés par les différentes sections de l'Association avec leur validation par votre Président ou votre trésorier
- La facturation et l'encaissement des publicités contenues dans le calendrier des compétitions, le sponsoring et les dons.

Nous avons également vérifié les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons vérifiés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous estimons que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

De même nous n'avons pas d'observation à formuler sur la présentation des comptes telle qu'elle vient d'être faite dans le cadre du rapport de votre Trésorier.

2 - Vérifications juridiques

Nous nous sommes également assurés de la vie juridique de votre Association en conformité avec ses Statuts et par la tenue des procès-verbaux des réunions du Comité, en conclusion nous n'avons pas de remarque particulière à formuler sur ce point.

Fait à QUIMPER le 08/02/2023

Gérard PARIS